

Service repas à domicile : convention entre le C.P.A.S. et les utilisateurs

Convention conclue entre :

Le Centre Public d'Action Sociale d'ENGHIEN, ayant son siège 7850 ENGHIEN, rue d'Hoves 109, représenté par Monsieur DE HERTOGE Francis et Madame MASURELLE Vinciane, respectivement Président et Directrice Générale,

et d'autre part, **Mr/Mme**

Adresse de livraison.....**7850 ENGHIEN.**

Il est convenu ce qui suit :

Le CPAS d'Enghien s'engage à livrer à domicile du lundi au dimanche, à condition d'avoir une constance dans la prise des menus, à savoir : minimum 3 jours fixes/semaine.

Le repas

Le repas se compose d'un potage, d'un plat principal et d'un dessert. Pour le potage, nous vous demandons de présenter un récipient propre afin que le chauffeur y déverse le liquide. Deux menus vous sont proposés :

- 1 menu du jour
- **ou** 1 menu de remplacement (concerne seulement le plat ; le potage et le dessert restent identiques au menu du jour).

Le menu est distribué en fin de mois pour le mois suivant avec le talon d'annulation.

Les repas sont conçus dans les cuisines de la maison de repos du CPAS pour ses résidents. Ils sont composés d'aliments de qualité. La confection s'effectue dans le respect strict des prescriptions légales en matière d'hygiène. Des contrôles bactériologiques sont effectués régulièrement.

Le prix

Le prix du repas (livraison comprise) s'élève à **10,40€ du lundi au vendredi** et à **13,90 € les samedis, dimanches, jours fériés et invité.**

La livraison

La livraison des repas s'effectue à partir de 11h. Il est impératif d'être présent pour réceptionner le repas.

Aucun plat ne sera laissé devant la porte (et ce pour raisons d'hygiène et de conservation).

COMMENT ANNULER SON REPAS ?

- ⇒ Utilisez le **talon** joint au menu et remettez-le au chauffeur.

QUAND ANNULER SON REPAS ?

- ⇒ **Du lundi au vendredi**, remettez le talon au plus tard la veille de l'annulation.
- ⇒ **Le samedi, dimanche ou un jour férié**, remettez le talon **au plus tard la veille du weekend (vendredi) ou du jour férié.**

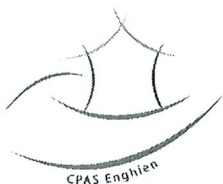
CIRCONSTANCE IMPREVUE ET EXCEPTIONNELLE

Exemple : Hospitalisation en urgence

- ⇒ Du lundi au vendredi : 02.397.01.40
- ⇒ Le samedi, dimanche et les jours fériés : 02.397.01.57.

Tout repas non annulé selon ces dispositions sera automatiquement facturé.





Service repas à domicile
C.P.A.S. Rue d'Hoves 109 7850 Enghien
Tél. : 02/397.01.40 Fax : 02/397.06.85 de 8H30 à 10H

Durée et résiliation de la convention

La convention est conclue pour une durée indéterminée.

L'utilisateur peut renoncer temporairement ou définitivement au service des repas chauds pour autant que la demande parvienne au service des repas, entre 8h30 et 10h00, le jour ouvrable précédant le jour de consommation.

Au cas où un élément de force majeure impacterait la production ou la livraison des repas, le CPAS peut suspendre le service des repas temporairement. Les utilisateurs en seront informés dans les plus brefs délais.

Le paiement

Sauf stipulation contraire, les factures mensuelles sont payables sans escompte et au grand comptant, de préférence par domiciliation.

Toute contestation d'une facture devra être faite, dans les 8 jours à dater de la réception de la facture, auprès du service de la facturation et par écrit, et motivée. Pour rappel, nos bureaux sont accessibles tous les jours ouvrables au 02/397.01.40 de 8h30 à 10h00. Passé ce délai, la facture est réputée incontestée. La réclamation ne suspend pas l'obligation de paiement.

En cas de non-paiement, et après un rappel, une mise en demeure sera délivrée par lettre recommandée. Toute mise en demeure porte de plein droit le montant de la dette majoré de 10 € des frais administratifs de mise en demeure. En cas de recouvrement judiciaire de toute facture, le client sera, en outre, redevable des frais raisonnables de recouvrement, tels que les frais d'avocat et les frais internes de gestion. En cas de contestation, les Tribunaux de l'Arrondissement Judiciaire de Mons sont seuls compétents.

L'absence de paiement après un rappel et une mise en demeure des factures pour les repas, entraînera une décision du Comité Spécial du service social, qui pourra suspendre de la livraison des repas.



Vous éprouvez des difficultés financières à honorer vos factures des repas ? Nous vous invitons à prendre contact avec le service social du C.P.A.S d'Enghien au 02.397.01.40 afin de vous aider à trouver une solution.

Protection des données

Dans le cadre des missions du CPAS d'Enghien et pour le traitement de vos demandes, nous sommes amenés à collecter et traiter des données à caractère personnel. Vos données sont uniquement utilisées conformément aux dispositions prévues dans notre charte vie privée <https://www.enghien-edingen.be/fr/ma-ville/autres-services/c-p-a-s/rgpd/charte-vie-privee-cpas-enghien.pdf>. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données via l'adresse suivante : dpd@cpasenghien.be.

Fait à Enghien le, ...

Pour le C.P.A.S.,

La Directrice Générale,
V. MASURELLE

Le Président,
F. DE HERTOOG



**L'utilisateur du service,
« lu et approuvé »)**